



Commission  
d'accès à l'information  
du Québec

**Québec**

Bureau 2.36  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Téléphone : 418 528-7741  
Télécopieur : 418 529-3102

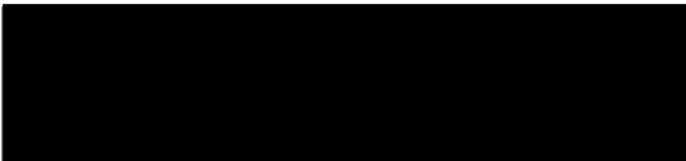
**Montréal**

Bureau 900  
2045, rue Stanley  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Téléphone : 514 873-4196  
Télécopieur : 514 844-6170

Sans frais: 1 888 528-7741 cai.communications@cai.gouv.qc.ca www.cai.gouv.qc.ca

Québec, le 15 mars 2021

RECEIVED MAR 22 2021



Objet : Plainte soumise à la Commission d'accès à l'information  
N/Réf. 1024690-S

---

Monsieur,

La présente donne suite à la plainte que vous avez adressée, le 22 décembre 2020, à la Commission d'accès à l'information (Commission) à l'endroit du Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (le Ministère).

Essentiellement, vous mentionnez qu'à la suite d'une ordonnance émise par le Ministère à l'encontre du centre de tri Pontiac, le Directeur régional du Centre de contrôle environnemental de l'Outaouais aurait communiqué des renseignements personnels concernant les clients de votre entreprise à Services publics et Approvisionnement Canada, et ce, sans consentement.

À la suite de l'analyse de votre plainte, nous tenons à vous informer que l'article 54 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*<sup>1</sup> prévoit qu'un renseignement personnel est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. Or, les renseignements qui auraient été communiqués concernent des adresses d'entreprises et non des personnes physiques.

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. A-2.1, ci-après la Loi sur l'accès

Dans ces circonstances, nous jugeons que notre intervention n'est pas requise et procédons à la fermeture de votre dossier.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice de la surveillance,



Ralitsa Dimova

DG/sl